

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 31  
représentés : 3

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
PREND ACTE**

**OBJET : Désignation de représentants à l'Association  
Intercommunale des Blagis**

L'An deux mille quatorze, le quatorze novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

R. LHOSTE	à	C. BIGRET
AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
S. CICERONE	à	D. BEKIARI

**Absent excusé** : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine du 3 décembre 2004 créant la Communauté d'agglomération Sud de Seine,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2014,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine du 24 septembre 2014,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine, et notamment son article 5 relatif à ses compétences,

Considérant que la Communauté d'agglomération Sud de Seine verse une subvention annuelle à l'Association Intercommunale des Blagis,

Envoyé en préfecture le 28/11/2014

Reçu en préfecture le 28/11/2014

Affiché le

DEL14114\_4  
SLO

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

## PREND ACTE

**Article 1** : du retrait de la délibération N° DEL140429\_9 du 29 avril 2014 portant nomination de Messieurs Laurent Vastel, Maire, Thomas Napoly et Mesdames Françoise Gagnard et Despina Bekiari représentant la Ville auprès de l'Association Intercommunale des Blagis

**Article 2** : des représentants élus par le Conseil Communautaire du 24 septembre 2014 pour représenter la Ville au sein de l'Association Intercommunale des Blagis.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président de l'Association Intercommunale des Blagis
- Mme la Présidente de la Communauté d'agglomération Sud de Seine
  
- Notification auprès des élus concernés

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 28/11/2014  
Publication/Affichage le 01/12/2014  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services autorisé  
Bernard LAURENT